

SEANCE DU VENDREDI 27 JANVIER 2012

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

Installation de M. Philippe DELOIRE, Conseiller Municipal, par M. le Maire.

M. le Maire

n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

n° 2 - **Pouvoirs.**

M. le Maire

n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 18 novembre 2011.**

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des attributions et désistements de location, un don, des assurances, des contentieux, des droits de préemption urbains et sur des fonds artisanaux, des fonds de commerce et des baux commerciaux.

M. le Maire

n° 5 - **Communications diverses et remerciements.**

M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.

M. le Maire

n° 6 - **Election d'un adjoint.**

Comme suite à la démission de ses fonctions d'Adjoint de Mme CUGNY SEGUIN, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;

Adopté à l'unanimité.

2°) de procéder à la désignation d'un adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

- Bulletins comptés dans l'urne	55
- Bulletins nuls.....	14
- Suffrages exprimés.....	41
- Majorité absolue	21

A été élue Adjoint, Mme BARRUEL avec 41 voix

M. le Maire

n° 7 - **Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire »,
Représentation de la Ville. Election d'un membre titulaire et
d'un membre suppléant.**

Comme suite à la démission de Mme CUGNY-SEGUIN de son mandat de délégué, il convient de procéder à l'élection d'un représentant titulaire au sein de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », pour la durée restante du mandat. Il est également proposé de procéder à l'élection d'un membre suppléant.

Election d'un membre titulaire

- Bulletins comptés dans l'urne	55
- Bulletins nuls.....	1
- Suffrages exprimés.....	54
- Majorité absolue	28

Ont obtenu :

Mme CASTERET : 41 voix
M. LEBRUN : 13 voix

A été élue titulaire, Mme CASTERET avec 41 voix.

Election d'un membre suppléant

- Bulletins comptés dans l'urne	55
- Bulletins nuls.....	2
- Suffrages exprimés.....	53
- Majorité absolue	27

Ont obtenu :

M. MAGNIER : 41 voix
M. RICOUD : 12 voix

A été élu suppléant, M. MAGNIER avec 41 voix.

M. le Maire

n° 8 - **S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues. Représentation de la Ville. Election d'un membre titulaire.**

Comme suite à la démission de Mme CUGNY SEGUIN de son mandat de délégué, il convient de procéder à l'élection d'un représentant titulaire au sein du S.I.V.U. de l'Eco-quartier des Groues, pour la durée restante du mandat.

***Mme Béatrice BARRUEL a été élue avec 41 voix.
Il y a 14 abstentions.***

M. le Maire

n° 9 - **Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret. Représentation de la Ville. Election de deux membres titulaires et d'un suppléant.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir élire deux représentants titulaires et un représentant suppléant au sein du Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret, pour la durée restante du mandat.

***Mmes Béatrice BARRUEL et Anne D'AUX ont été élues titulaires et
M. GAINIER suppléant avec 41 voix.
Il y a 14 abstentions.***

M. le Maire

n° 10 - **Commissions permanentes. Organismes extérieurs. Désignation des représentants de la Ville. Modification.**

Comme suite aux démissions de Mme NOEL et Mme FERKATADJI, et à la démission de ses fonctions d'Adjoint de Mme CUGNY SEGUIN, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à leur remplacement au sein des commissions et des organismes extérieurs listés en annexe à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

n° 11 - **Délégation à accorder à M. le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Abrogation d'une délégation et octroi d'une nouvelle.**

La délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2010 donne délégation au Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 193 000 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. ».

Un décret du 29 décembre 2011 a modifié les seuils de déclenchement des procédures formalisées pour la passation des marchés publics, le seuil de 193 000 € H.T, applicable aux marchés de fourniture et de service, ayant notamment été augmenté à 200 000 € H.T.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir abroger l'article A-4°) de la délibération susvisée et de le remplacer par l'article suivant, accordant délégation à M. le Maire pour :

A-4°) « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 200 000 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme SAUVEGRAIN n° 12 - **S.O.D.C. Construction d'une chaufferie biomasse. Approbation de l'avenant n° 9.**

Depuis 1989, la gestion du service public de chauffage urbain du Nord de la Loire est déléguée à la Société Orléanaise de Distribution de Chaleur (S.O.D.C.) pour une durée de 24 ans et 5 mois. En 2008 l'avenant n°8 a prolongé la durée de la concession de 5 ans. L'échéance du contrat est donc fixée au 30 juin 2018.

Aujourd'hui, la Ville veut réduire notablement l'empreinte écologique de la chaufferie urbaine de la S.O.D.C., baisser significativement les tarifs et obtenir une réduction de la T.V.A. rendue possible grâce au recours à une énergie renouvelable pour plus de 50 % de son bouquet d'énergie.

COFELY, société mère de la S.O.D.C, a proposé la création d'une installation de cogénération produisant à la fois de la chaleur et de l'électricité à partir de la biomasse en substitution partielle des installations de la chaufferie existante et en complément de la première centrale de cogénération gaz dont le fonctionnement sera pérennisé pour maintenir l'avantage tarifaire obtenu lors de sa mise en service initiale en 1999.

Un avenant n° 9 au traité de concession est proposé qui prévoit notamment :

- la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance d'une centrale de cogénération biomasse produisant de la chaleur et de l'électricité revendue à E.D.F. pendant 20 ans. Cet avenant représente un investissement de 51,142 M € H.T.,

- la rénovation de l'installation de cogénération gaz existante pour un montant de 2,866 M € H.T., permettant de conclure pour 12 ans un nouveau contrat de rachat par E.D.F. de l'électricité produite,

- l'installation de compteurs d'énergie thermique chez les abonnés, pour supprimer la facturation au forfait,

- la baisse substantielle des tarifs,

- la prolongation de la concession d'une durée de 16 ans, jusqu'au 30 juin 2034 pour tenir compte de la durée d'amortissement des investissements à réaliser.

La mise en service de l'installation biomasse permettra de produire 81 % de l'énergie fournie à partir d'énergies renouvelables.

Compte tenu de l'intérêt général de ce projet en matière de protection de l'environnement et de réduction des tarifs et après avis favorable de la Commission visée à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 9 au traité de concession à passer avec la S.O.D.C. ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre ;

3°) de prendre acte de l'engagement d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols rendue nécessaire par les caractéristiques du projet.

**Adopté par 54 voix.
Il y a 1 abstention.**

**M. le Maire s'absente.
La présidence de la séance est assurée par Olivier CARRE, Premier
Maire-Adjoint.**

Mme SAUVEGRAIN

n° 13 - **Convention avec la Chambre d'Agriculture du Loiret et la Lyonnaise des Eaux pour une gestion raisonnée de la ressource en eau et une diminution des pollutions diffuses. Approbation de l'avenant n° 1.**

Une convention a été signée en 2011 entre la Lyonnaise des Eaux France, la Chambre d'Agriculture du Loiret et la Ville afin de protéger des pollutions les captages d'eau potable du Val et d'assurer une gestion raisonnée de la ressource en eau.

A compter du 1^{er} janvier 2012, le délégataire de service public est la société « Orléanaise des eaux ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention pour une gestion raisonnée de la ressource en eau et une diminution des pollutions diffuses, afin de substituer la société « Orléanaise des Eaux » à Lyonnaise des eaux France ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'avenant au nom de la Ville.

Adopté par 52 voix contre 3.

Mme de QUATREBARBES

n° 14 - **Entretien du Bras des Montées. Reconstitution du partenariat avec l'Association Syndicale Rivière du Loiret. Approbation d'une convention.**

L'entretien des berges du Bras des Montées a été confié entre 1999 et 2011 par conventions successives à l'Association Syndicale Rivière du Loiret (A.S.R.L.) en raison de sa proximité et de sa bonne connaissance du terrain.

Sur la base d'une nouvelle convention, il est proposé de confier à l'A.S.R.L. l'entretien régulier des rives du Bras des Montées, propriétés de la Ville, sur le tronçon situé entre la rue des Montées et la confluence avec la rivière du Loiret. Le travail annuel à réaliser a été évalué à 180 heures de travail, pour un coût de 3 000 € (forfait horaire : 15 € à 17 €).

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'A.S.R.L. pour les travaux d'entretien courant du Bras des Montées pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer la convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme de QUATREBARBES n° 15 - Journées du Développement Durable 2012. Redevances et modalités d'occupation du domaine public. Approbation d'une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et d'une convention-type d'occupation du domaine public.

La Ville organise depuis 2005 les Journées du Développement Durable afin de sensibiliser les orléanais à promouvoir une consommation responsable. Ces journées se tiendront pour 2012 en centre ville du 1^{er} au 5 juin.

Une convention de co-organisation est proposée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret (C.C.I.), afin d'intégrer aux Journées du Développement Durable le salon Envipro à destination des entreprises et des collectivités, qui proposera des ateliers et des conférences sur des thèmes d'actualité liés au développement durable.

Des expositions déclineront les thèmes de l'habitat, de la mobilité et de la gestion des déchets et il est proposé de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public, modulées en fonction de la vocation des occupants et du type d'évènement au sein de la manifestation. Une convention-type d'occupation du domaine public à passer avec chaque exposant est ainsi proposée.

La Ville finance l'organisation des J.D.D. à hauteur de 153 000 € T.T.C. et la C.C.I. à hauteur de 30 000 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de co-organisation des Journées du Développement Durable avec la C.C.I. du Loiret, pour l'édition 2012 ;

2°) d'approuver les redevances pour l'occupation temporaire du domaine public pour les J.D.D. 2012 telles qu'annexées à la délibération ;

3°) d'approuver la convention-type d'occupation du domaine public à passer avec les exposants dans le cadre de cette manifestation ;

4°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer lesdites conventions et accomplir toutes les formalités nécessaires.

***Adopté par 51 voix.
Il y a 4 abstentions.***

Mme DE QUATREBARBES n° 16 - **Stratégies alternatives de lutte contre la processionnaire du pin. Approbation d'une convention de partenariat avec l'I.N.R.A.**

La processionnaire du pin est un redoutable ravageur des pins et des cèdres qui génère également des problèmes de santé publique.

L'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.) a développé une stratégie de piégeage performante sur les espaces verts, présentant une alternative à la lutte chimique. Pour cela, il doit entreprendre une série de tests à l'échelle nationale.

La Ville et l'I.N.R.A. ont décidé de s'associer pour mener à bien cette expérimentation et une convention fixant les conditions de cette collaboration est proposée.

- l'I.N.R.A. s'engage à fournir le protocole d'intervention et de collecte, ainsi que les références des phéromones à utiliser avant le lancement de la campagne. Il s'engage à faire une analyse de l'expérimentation et à remettre à la Ville un compte-rendu d'étude présentant la méthodologie et les résultats des expérimentations ;

- la Ville s'engage à financer les dispositifs de piégeage mis en place sur le boulo-drome avenue Diderot, et la zone boisée du lac rue Honoré de Balzac et fournira à l'I.N.R.A. deux relevés : en automne des dénombrements de papillons piégés et en hiver des dénombrements de nids de chenilles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer à cet effet avec l'I.N.R.A. pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2013 ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 17 - **Installation classée pour la protection de l'environnement. Mise à jour administrative des activités de la société Fagorbrandt. Avis à émettre.**

Les Villes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'Orléans sont appelées à émettre un avis sur le dossier d'enquête publique déposé par Fagorbrandt, visant à régulariser la situation administrative de la société, et les natures et volumes des activités exploitées au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les principaux enjeux environnementaux, susceptibles d'être impactés par le projet sont la qualité de l'eau, la qualité de l'air et l'environnement sonore.

Les mesures prises par le pétitionnaire afin de limiter les impacts des rejets aqueux du site sont le suivi régulier et la limitation de la consommation d'eau, la surveillance des déshuileurs du site, la mise en place d'un bac de décantation chargé de recueillir les eaux de trop

plein des rinçages des tunnels de dégraissage avant rejet au réseau communal d'assainissement et la surveillance régulière des eaux industrielles issues du lavage des sols.

Les mesures annoncées afin de limiter les impacts des rejets atmosphériques du site sont le suivi de la gestion des solvants, la diminution de l'émission en oxyde d'azote au niveau des chaudières et la mise en œuvre d'un plan d'action sur deux ans de réduction des rejets diffus de solvants.

Afin de limiter l'impact sonore du site, la circulation des poids lourds sur le site est réorganisée et des solutions adaptées sont mises en place pour réduire les bruits liés à la chute des déchets de découpe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur la demande de régularisation administrative formulée par la société Fagorbrandt.

Adopté à l'unanimité.

Retour de M. le Maire qui reprend la présidence de la séance.

DEPLACEMENTS

Mme CHERADAME n° 18 - **Présentation du nouveau réseau de bus. Communication.**

Mme CHERADAME n° 19 - **Projet de réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans - Châteauneuf-sur-Loire. Modalités de la concertation publique organisée par R.F.F.**

Réseau Ferré de France projetée de rouvrir à la circulation de trains de transports express régionaux la portion de 27 km reliant la gare d'Orléans centre à celle de Châteauneuf-sur-Loire pour un temps de parcours d'environ 30 minutes, permettant la desserte de 6 communes de l'Est orléanais : Orléans, Saint-Jean-de-Braye, Chécy, Mardié, Saint-Denis-de-l'Hôtel et Châteauneuf-sur-Loire.

Cette opération doit faire l'objet d'une concertation préalable :

- Sur la période du 10 janvier 2012 au 24 février 2012 : la concertation comprendra deux réunions publiques permettant aux habitants des communes de la ligne ainsi qu'à tous les autres acteurs de s'informer et de s'exprimer ;

- Des outils d'information seront mis à disposition du public, notamment dans les mairies des communes de la ligne, dont Orléans ;

- Un bilan de la concertation sera établi à l'issue de cette phase de concertation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ces modalités de concertation proposées par R.F.F.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT URBAIN

M. CARRE

n° 20 - **Campagne de ravalements de façades. Modification et extension du dispositif. Approbation.**

Par délibération du 29 mars 2002, le Conseil Municipal a décidé d'adjoindre aux opérations menées dans le cadre du projet « Centre Ville » un dispositif de ravalement de façades.

Cette opération a permis de restaurer et de mettre en valeur 547 façades pour un montant total de subventions de 5,6 millions d'euros, générant ainsi 19,5 millions d'euros d'activité économique. Elle a également permis de redécouvrir une cinquantaine de façades à pan de bois et de redonner ainsi des couleurs à la Ville.

Il est proposé d'engager un nouveau dispositif élargi. Un règlement unique d'attribution de subventions, annexé à la délibération, définit les modalités d'aides au ravalement de façades apportées par la Ville.

Le nouveau secteur de subvention proposé étendrait désormais aux deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) d'Orléans, le bénéfice des subventions, portées au taux unique de 30 % du montant H.T. des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre sans plafonnement.

Une nouvelle campagne d'injonction de ravalement est par ailleurs proposée pour 2012 dans les entrées de Ville sur les façades les plus dégradées, en centre ancien et sur la place du Martroi, en accompagnement des travaux de requalification à venir, dont le détail figure dans la délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer au taux de 30 % du montant H.T. des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre les subventions pour ravalement de façades (hors monuments historiques classés) ;

2°) d'approuver la modification et l'extension du périmètre de subvention aux secteurs des deux Z.P.P.A.U.P. d'Orléans ;

3°) d'approuver le règlement d'attribution de subventions tel qu'annexé à la présente délibération, et applicable aux opérations en cours de réalisation et à venir ;

4°) de confirmer les délibérations précédentes en tant qu'elles définissent les campagnes d'injonction de ravalement et décider leur poursuite ;

5°) d'exonérer de droits de voirie les autorisations d'échafaudage délivrées par la Ville et nécessaires à la réalisation des ravalements ;

6°) d'approuver la campagne d'injonction de ravalement pour l'année 2012 telle que précédemment exposée ;

7°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires afin de procéder à la reconduction des marchés et, le cas échéant, de poursuivre les procédures réglementaires prévues par le Code de la Construction et de l'Habitation.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

M. CARRE

n° 21 - **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de cinq subventions pour ravalement de façade conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant global de 62 392 € ;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

M. CARRE

n° 22 - **Requalification de la Place du Martroi et des rues adjacentes. Approbation du marché de maîtrise d'œuvre.**

Dans le cadre du projet de requalification de la place du Martroi et de ses rues adjacentes, une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre a été organisée.

Après avis motivé du jury, le Conseil Municipal, par délibération du 16 décembre 2011, a désigné le groupement Agence LAVERNE/BEG/COUP D'ECLAT comme lauréat du concours. A l'issue de ce choix et conformément à l'article 70 du Code des Marchés Publics, celui-ci a été invité à négocier.

Après discussion sur le taux de complexité de la mission, le groupement a présenté une baisse du taux de rémunération portant celui-ci à 10,47 % soit un forfait de rémunération provisoire de 889 950 € T.T.C.

Par ailleurs, le groupement a confirmé son engagement à étudier de nouvelles propositions dans le cadre des études d'avant-projet et dans le respect de l'enveloppe des travaux de 8 500 000 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre de la Place du Martroi et des rues adjacentes à passer avec le groupement LAVERNE/BEG/COUP D'ECLAT pour un taux de rémunération de 10,47 % soit un forfait de rémunération provisoire de 889 950 € T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville et accomplir toute formalité nécessaire.

Adopté par 52 voix contre 3.

M. CARRE

n° 23 - **Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Approbation d'un marché après appel d'offres ouvert.**

Par délibération du 18 novembre 2011, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols d'Orléans (P.O.S.) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

La Ville a lancé une consultation d'entreprises afin de réaliser les études préalables, d'animer les réunions de travail et la concertation et de produire l'ensemble des pièces constituant le dossier d'arrêt du projet du P.L.U. et du dossier de P.L.U. approuvé.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché relatif à la mission d'études et d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme à passer avec le groupement L. HUBERT CONSULTANTS / GUY TAÏEB CONSEIL / URBAN-ECO SCOP / ALAP (sous-traitant) pour un montant de 348 065,90 € T.T.C. ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ledit marché au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 24 - **Quartier Carmes. Requalification de la rue des Grands Champs. Prise en charge d'abonnements temporaires de stationnement. Approbation.**

Les travaux de requalification de la rue des Grands Champs sont susceptibles de rendre impossible l'accès des parkings privatifs des riverains selon le phasage du chantier réalisé par tranches.

La Ville est tenue de garantir un accès aux riverains et aux espaces privés réservés au stationnement. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider la prise en charge par la Ville d'abonnements temporaires dans les parkings publics gérés par la S.E.M. Orléans Gestion, au bénéfice des riverains dans l'impossibilité d'accéder à leurs parkings privatifs pendant la durée des travaux de requalification de la rue des Grands Champs ;

2°) de charger M. le Maire ou son délégué de signer tout document relatif à cette opération au nom de la Ville, et d'accomplir les formalités nécessaires, notamment de déterminer les besoins en fonction de l'avancement des travaux et de leur durée. En fin de chantier, un bilan sera présenté au Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 25 - **Quartier Saint-Marc - Faubourg Bourgogne - Argonne Sud. Vente d'un terrain à bâtir rue Henri Lavedan. Approbation du cahier des charges de cession.**

La Ville est propriétaire d'un terrain à bâtir de 291 m² rue Henri Lavedan, cadastré section CR n° 344. Ce bien a fait l'objet d'une estimation de France Domaine du 20 octobre 2011 à hauteur de 30 000 €.

Ce bien, dépendance du domaine privé de la Ville, étant sans utilité pour un aménagement public, il est proposé de le mettre en vente à l'issue d'une mise en concurrence.

Le cahier des charges de la cession valant règlement de la consultation est annexé à la délibération. La date de remise des offres est fixée au 29 mars. Une publicité interviendra par voie de presse et sur le site Internet de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de mettre en vente à l'issue d'une mise en concurrence après publicité, le terrain à bâtir appartenant à la Ville situé rue Henri Lavedan, parcelle cadastrée section CR n° 344 ;

2°) d'approuver le document annexé à la délibération valant cahier des charges de la cession et fixant les modalités de la consultation, permettant aux personnes intéressées de faire une offre d'achat.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 26 - **Quartier Saint-Marc - Faubourg Bourgogne - Argonne Sud. Déclassement et cession d'un espace vert. Approbation.**

M. Eric Offmann sollicite la Ville pour la cession d'une emprise d'espace vert à détacher de la parcelle cadastrée en section CO n°275p, afin d'y aménager un parking privatif. Cette enclave représente un délaissé de l'ancien collège Joliot Curie, jouxtant sa propriété, d'une emprise totale de 81 m² classée en zone UHa au Plan d'Occupation des Sols, à déclasser préalablement du domaine public communal.

Son déclassement ne compromet pas les fonctionnalités du surplus de l'espace rattaché à la Maison des Syndicats installée dans les locaux de l'ancien collège Joliot-Curie désaffecté.

La vente est proposée au prix de 3 600 €, calculé sur la base de 72 m² à 50 € du m², au vu d'une évaluation de France Domaine. Eu égard au prix de cession et pour une meilleure intégration paysagère, une servitude non aedificandi, sauf travaux d'aménagement d'un parking privatif et édification de clôture, est proposée au bénéfice du fonds conservé par la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) après désaffectation par cessation de l'usage public, de déclasser du domaine public l'emprise en nature d'espace vert, parcelle cadastrée section CO n° 275p d'une surface de 81 m² incluant le tronçon

de venelle longeant la parcelle côté Sud, considérant que ce déclassement ne compromet pas la fonctionnalité du surplus ;

2°) de décider de céder à M. Eric Offmann cette parcelle en l'état, ainsi déclassée, d'une surface de 81 m². Le prix est fixé à 3 600 € auxquels s'ajoute l'emprise de 9 m² correspondant au tronçon de demi-venelle non valorisé, ceci, au vu de l'avis de France Domaine du 29 juillet 2011 ;

3°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'acte notarié de cession comportant les conditions particulières exposées ci-avant.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 27 - **Quartier Bourgogne-République. Acceptation d'une offre suite à la mise en vente du lot n° 8 sis 217 rue de Bourgogne.**

Par décision du 11 juillet 2000, la Ville a exercé son droit de préemption urbain sur un local commercial et ses annexes constituant les lots 3, 31, 4 et 8 d'un immeuble en copropriété au 217 rue de Bourgogne, parcelle cadastrée section BK n° 92. Cette décision était motivée par la constitution d'une réserve foncière destinée à accompagner le projet de création d'un pôle artisanal d'art dans le centre ancien.

Le local commercial est mis à disposition d'une créatrice de bijoux avec une activité accessoire de création et d'organisation d'expositions de peintures. Le lot n° 8, trop éloigné du local commercial, est sans usage.

La Ville a informé le syndic de copropriété de la mise en vente de ce lot dont la valeur vénale a été fixée par France Domaine à 3 400 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) au vu de l'avis de France Domaine, de céder le lot n° 8 représentant les 3/1000 èmes des parties communes d'un immeuble en copropriété, parcelle cadastrée section BK n° 92, situé 217 rue de Bourgogne, constituant une réserve. Le bien est vendu en l'état moyennant le prix de 3 400 € H.T. et hors droits au bénéfice de Mme Chantal Coustou ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité.

RELATIONS HUMAINES

Mme SAUVEGRAIN

n° 28 - **Direction de la Culture et de la Création Artistique. Poste de directeur. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de Directeur de la Culture et de la Création Artistique par voie contractuelle pour une durée de trois ans, renouvelable une fois ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit contrat ou tout avenant correspondant au nom de la Ville.

Adopté par 52 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN

n° 29 - **Direction de la Vie des Quartiers. Poste de responsable de mairie de proximité. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de responsable de mairie de proximité rattaché à la Direction de la Vie des Quartiers par voie contractuelle pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit contrat tout avenant correspondant au nom de la Ville.

Adopté par 52 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN

n° 30 - **Direction des Systèmes d'Information. Poste de chef de projets informatiques. Autorisation de le pouvoir par voie contractuelle.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir le poste de chef de projets informatiques rattaché à la Direction des Systèmes d'Information par voie contractuelle pour une durée de 2 ans, renouvelable dans la limite de 3 années ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit contrat tout avenant correspondant au nom de la Ville.

Adopté par 52 voix contre 3.

Mme SAUVEGRAIN

n° 31 - **Formations collectives. Approbation de marchés après appel d'offres.**

L'activité des services engendre de nombreux besoins en formations bureautiques (découverte ou perfectionnement) et de gestion du temps.

Un appel d'offres ouvert a été lancé et la Commission d'Appel d'Offres a procédé au jugement des offres le 11 janvier 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les marchés relatifs aux formations collectives :

- Lot n° 5 : découverte de la bureautique, avec la société M2I, pour un montant minimum de 5 000 € T.T.C. et maximum de 40 000 € T.T.C. ;

- Séance du vendredi 27 janvier 2012 -

- Lot n° 6 : perfectionnement sur les logiciels bureautique avec la société M2I, pour un montant minimum de 5 000 € T.T.C. et maximum de 45 000 € T.T.C.;

- Lot n° 7 : formations à Internet, Intranet et Outlook, avec la société M2I, pour un montant minimum de 3 000 € T.T.C. et maximum de 45 000 € T.T.C.;

- Lot n° 8 : règles de la communication par la messagerie Outlook, avec la société Proservia, pour un montant minimum de 5 000 € T.T.C. et maximum de 20 000 € T.T.C. ;

- Lot n° 9 : trucs et astuces pour optimiser son organisation, avec la société Actiforces, pour un montant minimum de 1 000 € T.T.C. et maximum de 15 000 € T.T.C. ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer lesdits marchés au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

VIE EDUCATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE ET SOCIALE

Mme MARECHAL
M. VALETTE

n° 32 - **Mise en œuvre du Plan d'Actions et d'Education Artistique. Année 2011-2012. Approbation. Demande de subventions.**

Le Plan d'Actions d'Education Artistique mis en œuvre depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires d'Orléans vise à développer les pratiques artistiques sur le temps scolaire. Ce dispositif permet aux enfants de découvrir au moins une fois dans leur scolarité une discipline grâce à l'intervention d'un artiste.

Un soutien financier peut être sollicité auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre.

La Ligue de l'Enseignement - Fédération du Loiret est chargée de conduire et suivre ces actions, de septembre à décembre dans le cadre d'un marché. Les intervenants retenus pour mettre en œuvre les différentes actions seront rémunérés sur la base des conventions prises à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le programme du Plan d'Actions d'Education Artistique pour l'année 2011-2012 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à solliciter et percevoir les subventions de la D.R.A.C. du Centre correspondantes au taux le plus favorable ;

3°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer toutes les conventions et avenants à passer avec les différents intervenants pour la mise en œuvre de ces actions.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL
Mme SAUVEGRAIN

n° 33 - **Enseignement privé. Approbation d'une convention pour les années 2012-2016.**

Une nouvelle convention régissant le financement par la Ville des écoles privées sous contrat d'association pour la période 2012-2016 est proposée qui prend en compte l'impact de la réduction du temps scolaire depuis la rentrée de septembre 2008.

L'analyse du compte administratif 2009 a permis de calculer le coût moyen d'un élève du public pour arrêter la participation de la Ville au fonctionnement des écoles privées soit 615,62 € pour les élémentaires et 990,11 € pour les préélémentaires.

Ainsi de 2012 à 2014, il a été convenu avec la direction diocésaine que la Ville répartirait ses efforts budgétaires sur 3 ans, sur le forfait élémentaire, afin d'atteindre le forfait estimé, selon l'évolution suivante : 552 € en 2012, 586 € en 2013, 616 € en 2014. La participation forfaitaire préélémentaire sera maintenue à 990 €

A partir de janvier 2015, la participation forfaitaire sera actualisée en fonction de la variation de l'indice I.N.S.E.E. des prix à la consommation (ensemble des ménages hors tabac).

La liste des dépenses facultatives financées par la Ville aux écoles de la commune est confirmée (participation aux classes de découverte, achats de jouets de Noël, de dictionnaires...). S'agissant des repas, la Ville maintient l'aide aux familles à hauteur des dépenses pour les repas de l'enseignement public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Loiret et l'Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique pour les années 2012-2016 ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville.

***Adopté par 51 voix.
Il y a 4 abstentions.***

Mme MARECHAL
M. SANKHON

n° 34 - **Activités périscolaires. Participation de la Ville pour les enfants scolarisés en C.L.I.S. hors commune. Approbation.**

La Maison Départementale des Personnes Handicapées affecte les enfants scolarisés en Classes pour L'Intégration Scolaire (C.L.I.S.) dans les établissements spécialisés. En cas de manque de places ouvertes dans les C.L.I.S. d'Orléans, certains enfants orléanais sont scolarisés dans une autre commune, où ils se voient alors appliquer les tarifs hors commune sur les prestations de restauration scolaire et d'accueil périscolaire, ou lors d'un départ en classe de découverte.

Lorsqu'elles sollicitent la Mairie, il paraît juste de pouvoir aider ces familles dans les mêmes conditions que si leur enfant était scolarisé à Orléans. Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser, en cas de demande du représentant légal de l'enfant, la prise en charge par la Ville :

- pour la restauration scolaire et les accueils périscolaires du différentiel de tarification entre le tarif pratiqué par la commune d'accueil et le tarif que la famille devrait payer selon l'application du barème appliqué par la Ville d'Orléans ;

- pour la participation aux classes de découverte dans les mêmes conditions d'attribution qu'un enfant orléanais scolarisé dans un établissement public orléanais ;

2°) d'autoriser le versement des sommes dues à la commune d'accueil ou le cas échéant à son prestataire.

Adopté à l'unanimité.

**Mme MARECHAL
M. SANKHON**

n° 35 - **Ateliers éducatifs périscolaires. Mise en œuvre des actions. Année 2011/2012. Demande de subventions.**

La Ville développe des actions à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires pour favoriser la réussite scolaire et l'apprentissage de la vie en collectivité et participer à l'épanouissement individuel des enfants.

Les ateliers éducatifs périscolaires sont proposés le soir après la classe ou lors de la pause méridienne, afin d'offrir aux enfants la possibilité de pratiquer des activités sportives, culturelles, liées à l'environnement ou aux nouvelles technologies et sont conduits par des référents des écoles, des animateurs spécialisés ou par des associations, avec lesquelles sont passées des conventions.

Un soutien financier étant attendu de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) de la Région Centre, au titre du Contrat Educatif Local, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'Etat (D.R.A.C., D.D.C.S.) au taux le plus élevé possible pour le développement et le financement des actions éducatives que la Ville met en place au cours de l'année scolaire 2011-2012 ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer au nom de la Ville toute convention et/ou avenant à venir relatif à la mise en œuvre de ces actions.

Adopté à l'unanimité.

**Mme MARECHAL
Mme RICARD**

n° 36 - **Indemnité de logement due aux instituteurs. Approbation du barème 2011.**

Le barème de l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs, à défaut de mettre à leur disposition un logement convenable, est fixé par arrêté préfectoral, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et du Conseil Municipal.

M. le Préfet propose d'arrêter le barème 2011 comme suit : 2 246 € pour un instituteur célibataire et 2 808 € pour un instituteur marié ou assimilé.

Pour les instituteurs bénéficiaires de l'indemnité « majorée » au titre des avantages acquis dans la commune antérieurement à la parution du décret n° 83-367 du 2 mai 1983, les montants annuels seraient les suivants :

- 2 696 € pour un instituteur célibataire (indemnité de base + 20 %)
- 3 370 € pour un instituteur marié ou assimilé (indemnité de base + 20 %).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le barème 2011 de l'Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs, selon les montants précités, pour l'ensemble des catégories.

Adopté à l'unanimité.

M. PEZET

n° 37 - **Paris-Nice 2012. Accueil de la 2^{ème} étape. Approbation d'une convention à passer avec la société Amaury Sport Organisation.**

Orléans accueillera la deuxième étape du Paris-Nice 2012 le 5 mars prochain, organisée par Amaury Sport Organisation (A.S.O.)

Le final s'effectuera par le Pont René Thinat et sera jugé sur la partie Nord du boulevard Alexandre Martin. L'arrivée est prévue entre 16 h et 16 h 30.

A.S.O. s'engage à obtenir la participation des meilleures équipes mondiales (18 équipes de 8 coureurs). Au total, une étape de Paris-Nice représente 500 nuitées. 3 hôtels d'Orléans ont été réservés en totalité. A.S.O prendra à sa charge le règlement des hébergements correspondants à ses besoins.

A.S.O. se charge également de fournir les installations, matériels et personnels nécessaires à l'organisation itinérante de l'épreuve et assure la communication de l'événement et la promotion de la Ville.

En contrepartie, la Ville s'engage notamment à régler une participation financière à l'organisation de 41 860 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la société Amaury Sport Organisation pour l'organisation de la 2^{ème} étape du Paris-Nice 2012 à Orléans ;

2°) d'autoriser l'Adjoint délégué à signer cette convention au nom de la Ville ;

3°) en application de cette convention, d'attribuer une participation à la Société Amaury Sport Organisation d'un montant de 41 860 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. GABELLE

n° 38 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2012. Approbation d'une convention à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc. Attribution d'une subvention.**

Dans le cadre du 600^{ème} anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc, l'association Orléans Jeanne d'Arc collabore avec la Ville de manière très étroite sur les contenus et les déroulés de la remise de l'épée, le 6 janvier, et de l'entrée de Jeanne d'Arc, le 29 avril.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc au titre des fêtes de Jeanne d'Arc 2012 ;

2°) d'autoriser l'Adjoint délégué à signer cette convention, au nom de la Ville ;

3°) d'attribuer à l'association Orléans Jeanne d'Arc une subvention d'un montant de 22 000 € au titre de l'année 2012.

Adopté à l'unanimité.

Mme d'AUX

n° 39 - **Festival de Loire 2013. Conception et réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

La Ville et la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » ont décidé de s'associer et de constituer un groupement de commandes, afin de lancer un appel d'offres ouvert pour la conception et la réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves, dans le cadre du festival de Loire 2013.

La convention proposée prévoit que la Ville assurera la coordination du groupement de commandes qui prendra fin à la liquidation définitive du marché. Chaque membre du groupement organisera techniquement la mise en œuvre du marché, en assurera le suivi et l'exécution.

Pour la tranche ferme, la participation de la Ville pour ce marché est de 60 % et la participation de la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » est de 40 % (la tranche conditionnelle ne concerne que la Ville).

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » fixant les modalités du groupement de commandes relatif à la conception et la réalisation du rassemblement de bateaux traditionnels de Loire et de fleuves du festival de Loire 2013 ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 40 - **Festival Orléans' Jazz 2012. Approbation des redevances d'occupation temporaire et révocable du domaine public et d'une convention-type.**

Pour l'édition 2012, Orléans' Jazz se tiendra du 20 au 30 juin inclus.

La Ville met en place des espaces buvettes/restauration au Jardin de l'Hôtel Groslot et au Campo Santo qui feront l'objet du paiement d'une redevance d'occupation du domaine public. Il est proposé pour 2012 d'appliquer une actualisation de 2 % aux tarifs 2011.

Un contrat d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposé à la signature de chaque exposant, définissant les engagements de chacune des parties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les redevances pour occupation temporaire du domaine public à appliquer aux espaces commerciaux tels que présentés dans le tableau joint à la délibération ;

2°) d'approuver le contrat type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour le Festival Orléans'Jazz 2012 ;

3°) d'autoriser M. l'Adjoint délégué à signer les contrats relatifs et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 41 - **Petit train de Wichita. 60ème anniversaire. Gratuité les 14 et 15 avril 2012.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la gratuité du petit train de Wichita les 14 et 15 avril 2012 dans le cadre de la célébration de son 60^{ème} anniversaire.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 42 - **Partenariat d'actions culturelles. Approbation de deux conventions à passer avec l'Université et le C.R.O.U.S. d'Orléans Tours.**

La Ville, le C.R.O.U.S et l'Université d'Orléans participent à un dispositif visant à proposer depuis 1999 des tarifs adaptés au public étudiant. Il est proposé de prolonger cette collaboration dans le cadre d'une convention 2012-2013 permettant l'accès des étudiants à des tarifs spécifiques grâce au Passeport A la Culture.

Par ailleurs, l'Université d'Orléans disposant maintenant d'un système de billetterie, la mise en vente de la billetterie du festival Orléans'Jazz peut faire l'objet d'une convention annuelle pour l'édition 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat d'actions culturelles 2012-2013 à passer avec l'Université d'Orléans et le C.R.O.U.S. Orléans-Tours ;

2°) d'approuver la convention à passer avec l'Université d'Orléans relative à la vente de billets pour le Festival de Jazz 2012 ;

3°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer lesdites conventions au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 43 - **Association Polysonik. Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens. Attribution d'une subvention.**

L'association Polysonik développe la promotion des musiques actuelles et/ou amplifiées et différentes formes d'expression artistique et culturelle.

Afin de soutenir les activités de cette association, le Conseil Municipal a approuvé une convention d'objectifs pour 2011 attribuant une subvention de 85 500 €. La Ville a également mis à disposition les locaux dédiés à cette association au 108 rue de Bourgoigne.

Compte tenu des actions développées par l'association, il est proposé de conclure pour l'année 2012 une nouvelle convention d'objectifs et de moyens.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'association Polysonik pour l'année 2012 ;

2°) en application de cette convention, de décider de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 85 500 € au titre de l'année 2012 ;

3°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 44 - **Musique Municipale. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

La Musique Municipale d'Orléans propose une pratique musicale en amateur et intervient dans le cadre des manifestations commémoratives et festives mises en œuvre par la Ville.

Il est proposé d'accompagner l'activité de la musique municipale dans le cadre d'une convention de soutien 2012-2013 selon laquelle la Ville met notamment à disposition de l'association des locaux pour lui permettre la réalisation de ses activités.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de soutien 2012-2013 à passer avec la Musique Municipale d'Orléans pour une durée maximale de deux ans et décider de l'attribution d'une subvention de 55 670 € au titre de l'année 2012 ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer la convention correspondante au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 45 - **Musée des Beaux Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans.**

En 2004, le Conseil Municipal a approuvé une convention avec l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans relative à l'organisation des visites guidées au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais.

Conformément à l'article 7 de cette convention, il est proposé de modifier et d'actualiser les prix de ces prestations par voie d'avenant comme suit :

Type de groupe	Durée de la visite	Tarif en semaine	Tarif après 18h	Tarif dimanche	Tarif jours fériés
Adulte ou jeune public	1h30	93,46 € H.T.	158,88 € H.T.	121,50 € H.T.	243,00 € H.T.
Adulte ou jeune public	1h30	100 € T.T.C. (TVA 7 %)	170 € T.T.C. (TVA 7 %)	130 € T.T.C. (TVA 7 %)	260 € T.T.C. (TVA 7 %)

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'Office de Tourisme et de Congrès d'Orléans pour les visites guidées au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville.

***Adopté par 42 voix contre 3.
Il y a 10 abstentions.***

M. VALETTE

n° 46 - **Licences de spectacles. Demande de renouvellement.**

La profession d'entrepreneurs de spectacles est réglementée et s'étend au secteur public ou associatif ainsi qu'au spectacle vivant et nécessite l'obtention de licences pour trois métiers : exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées et diffuseurs de spectacles.

Compte tenu du nombre et de l'importance des activités de spectacles vivants de la Ville, il est nécessaire de renouveler le dossier de demande de licence d'entrepreneur de spectacles pour les catégories 2 et 3 (producteur et diffuseur).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son délégué à déposer au nom de la Ville un dossier de demande de renouvellement de licences d'entrepreneur de spectacles vivants au titre des catégories de producteur et de diffuseur, et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE
Mme HEAU

n° 47 - **Association des Elèves et Parents d'Elèves du Conservatoire d'Orléans. Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens.**

L'Association des Elèves et Parents d'Elèves du Conservatoire d'Orléans (A.P.E.C.), œuvre au sein du conservatoire dans le domaine de l'éducation et de la diffusion musicale. La Ville souhaite soutenir son action en faveur des élèves et du public orléanais par la mise à disposition des locaux, des matériels et services, ainsi que des aides ponctuelles en personnel pour une valeur totale de 11 100 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'A.P.E.C. pour l'année 2012 ;

2°) d'autoriser M. l'Adjoint au Maire à signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE
Mme HEAU

n° 48 - **Conservatoire. Concerts « l'Institut ». Fixation des tarifs 2011-2012.**

Le conservatoire gère une saison musicale intitulée « l'Institut », et organise également des actions de sensibilisation des jeunes publics scolarisés à Orléans. Il est proposé de créer un tarif fixé à 2 €, lorsqu'une coopération est établie avec des écoles orléanaises afin de faciliter l'accès du plus grand nombre à ces concerts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs d'entrée aux concerts de musique à l'Institut, pour la saison 2011-2012, selon le tableau joint à la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs entreront en application le 1^{er} février 2012.

*Adopté par 44 voix contre 3.
Il y a 8 abstentions.*

Mme DE CHANGY

n° 49 - **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-après pour un total de 77 977 € au titre de l'année 2012 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires.

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « 1ère journée annuelle des Géochimistes Organiciens Français » les 30 et 31 août 2012 à l'Observatoire des Sciences de l'Univers en Région Centre	300
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « La Tectonique de l'Asie » le 23 novembre 2012 à l'O.S.U.C.	300
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « 4th International Conference on Plasma Medicine » du 17 au 21 juin 2012 à Polytech' Orléans	600
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « SyCOCAL VIII : Symposium de Chimie Organique en Centre-Auvergne-Limousin » du 4 au 7 juin 2012 à l'U.F.R. Sciences	800
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « 26èmes journées Franco-Belges de Pharmacochimie : De la conception à la réalisation » Les 24 et 25 mai 2012 à l'U.F.R. D.E.G.	1 000
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « 29èmes journées Françaises de Spectroscopie de Masse (J.F.S.M.) » Du 17 au 20/09/2012 au Centre des Congrès	1 000
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « 7th International Workshop on Constraint Solving and Language Processing » les 13 et 14 septembre à l' U.F.R. Sciences	500
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Unconventional Computation and Natural Computation 2012 » Du 3 au 7 septembre 2012 à l' U.F.R. Sciences	1 000
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Troisième conférence : Mathématiques pour l'image d'Orléans » le 14 mars 2012 à l'Université d'Orléans	300
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Groupes auto-similaires et groupoïdes hyperboliques » du 14 au 16 juin 2012 à l' Université	300
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Traduction et Rhétorique » les 26 et 27 janvier 2012 à l'Institut de Recherche pour le Développement	300
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « XXVIIIèmes journées du développement de l'Association Tiers Monde : Mobilités internationales, déséquilibres et développement : vers un développement durable et une mondialisation décarbonnée ? » du 11 au 13 juin 2012 à l'U.F.R. D.E.G.	800
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Quand marchand et non marchand se rencontrent » les 22 et 23 novembre 2012 à l'U.F.R. D.E.G.	700
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Journées internationales de recherche en marketing quantitatif : récents développements dans l'analyse quantitative de données marketing » Les 7 et 8 septembre 2012 à l'U.F.R. D.E.G.	1 000
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Géographie, écologie et politique : un climat de changement » du 6 au 8/09/2012 à l'U.F.R. L.L.S.H.	1 000
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Représentations visuelles et textuelles de la justice et du pouvoir dans les manuscrits médiévaux » les 5 et 6 juillet 2012 à l'Université d'Orléans	600
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « De rapt en rapt. Pratiques, représentations, métaphores d'un crime du Moyen-Age à la fin de l'Ancien Régime » les 22 et 23/11/2012 à l'Université	600
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Démonologues et démonologies (XIIIe et XVIe siècle) » les 8 et 9/11/2012 à Université d'Orléans	300
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « L'imaginaire de l'eau dans la littérature antique – XLVe congrès APLAES » du 1 au 3 juin 2012 à l'U.F.R. L.L.S.H. Orléans	500

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : SUITE		
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Paroles d'en haut » Les 5 et 6 décembre 2012 à l'U.F.R. L.L.S.H.	600
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Poetics and Politics of place in Pastoral / Poétique et politique du lieu dans la pastorale » du 29 au 31 mars 2012 à l'Université d'Orléans	600
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Littérature en mutation : Ecrire dans une autre langue » les 22 et 23/11/2012 à l'Université d'Orléans	400
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Les 100 ans de la Loi Bonnevey du 23 décembre 1912. Les offices de l'habitat : des établissements publics locaux en charge d'un service public national » Novembre ou décembre 2012 à l'U.F.R. D.E.G.	600
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Rencontres Jeunes Chercheurs 45 » en mars 2012 à l' U.F.R. Sciences Orléans	100
Université d'Orléans	Organisation du Colloque « Premières Journées Popularisation des Mathématiques » les 15 et 16 mai 2012 à l' U.F.R. Sciences	1000
Institut d'Administration des Entreprises	Conférence-débat sur le thème : « Focus sur les Grands Projets : Un quotidien bouleversé pour un futur amélioré... », à l'occasion des 40 ans de l'Ecole Polytechnique	400
Département informatique de l'I.U.T. d'Orléans	3ème édition du concours de programmation au département informatique de l'I.U.T. d'Orléans. Le samedi 24 mars 2012 de 9 h à 19 h	300
Sous total Enseignement supérieur : 15 900 euros		

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
EDUCATION		
Elémentaire Maxime Perrard	Projet impression carnet de liaison Période de réalisation : année scolaire 2011/12	319
Elémentaire Les Aydes	Projet spectacle de cirque Période de réalisation : le 09 décembre 2011	404
Maternelle Diderot	Projet enrichissement culturel Période de réalisation : 1 ^{er} semestre 2012	356
Elémentaire Jean Mermoz	Projet « apprentis pâtisseries » au Musée des Beaux Arts Période de réalisation : 19 janvier et 21 février 2012	75
Maternelle Poincaré	Projet cinématernelle Période de réalisation : 28 novembre 2011	90
Elémentaire Jean Mermoz	Projet spectacle de Noël du cirque GRUSS Période de réalisation : 6 décembre 2011	284
Maternelle Diderot	Projet musique et danses traditionnelles Période de réalisation : année scolaire 2011/12	600
Maternelle Roger Secrétain	Projet spectacle de fin d'année Période de réalisation : 9 décembre 2011	500
Maternelle la Cigogne	Projet cinématernelle Période de réalisation : 6/12 2011 et 29/05 2012	158
Maternelle Molière	Projet Arts et Sciences « l'envol » Période de réalisation : 11 juin 2012	48
Maternelle Molière	Projet Arts et Sciences « l'envol » Période de réalisation : 11 juin 2012	45
Elémentaire Molière	Projet ateliers au Musée des Beaux Arts Période de réalisation : 1 ^{er} semestre 2012	96
Elémentaire Nécotin	Projet ateliers gravure au Musée des Beaux Arts Période de réalisation : 27/03 et 02/04 2012	55

Organisme bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la participation 2012 (en €)
EDUCATION SUITE		
Maternelle Châtelet	Projet Arts et Sciences « l'envol » Période de réalisation : mai 2012	78
Elémentaire Du Cerceau	Projet Arts et Sciences « l'envol » Période de réalisation : 15 mai 2012	62
Elémentaire les Aydes	Projet exposition Bricophonie Période de réalisation : 26 juin 2012	265
Elémentaire les Guernazelles	Projet modelage Période de réalisation : nov-décembre 2011	187
Elémentaire Nécotin	Projet spectacle musical Période de réalisation : 27 janvier 2012	50
Elémentaire Nécotin	Projet « les animaux dans tous leurs états » Période de réalisation : mars 2012	69
Elémentaire Nécotin	Projet sortie à la ferme Saute Mouton Période de réalisation : 12 juin 2012	276
Elémentaire Nécotin	Projet sortie cinéma Période de réalisation : 16 décembre 2011	642
Maternelle Nécotin	Projet cinématernelle Période de réalisation : 17 janvier 2012	257
Elémentaire René Guy Cadou	Projet radio Période de réalisation : mai 2012	611
Sous total Education : 5 527 euros		

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2011	2012
SPORT			
Association du golf de Limère	Grand Prix d'Orléans-Limère 2012 Les 13,14 et 15 avril 2012 au Golf de Limère.	665	670
Comité d'organisation du Tour du Loiret cycliste	Tour du Loiret Cycliste les 11,12 et 13 mai 2012, au départ d'Orléans devant le Conseil Général du Loiret.	570	570
Union cycliste d'Orléans	Course de l'Île Arrault le 1er juin 2012, Course de V.T.T. Le 18 /11/2012, au parc de la Charbonnière.	900	900
	Championnat de France Handisport Le 30 juin 2012, sur le site du pôle 45 de la Ville d'Ormes.	400	400
A.S.P.T.T. Orléans athlétisme	15ème Ekiden de l'Indien, le dimanche 1er avril 2012, départ du Stade A.S.P.T.T. Orléans de l'Allée de Limère.	1 100	1 100
A.S.P.T.T. Orléans Tennis de table	Finales Régionales UFOLEP Le 15 janvier 2012, au Complexe Sportif de la Source.	-	400
Planète mini basket	Vacances scolaires 2012 Stages multisports pour les 4 à 14 ans	3 800	4 500
	Développement de l'activité « Mercredisports »	500	1 000
Comité handisport du Loiret	Journée « Olympiade Hiver » Le 11 janvier 2012, au gymnase de la Bolière.	-	100
Jeunesse arts martiaux	Coupe de France Individuelle de Lutte Contact Le 31 mars 2012 au Palais des Sports d'Orléans	950	950
Sous total Sport : 10 590 euros			

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2011	2012
SOCIAL			
Banque Alimentaire du Loiret	Subvention de fonctionnement	7 400	7 600
C.I.D.F.F.	Subvention de fonctionnement	5 510	5 510
Parentèle	Subvention de fonctionnement	800	800

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2011	2012
SOCIAL (suite)			
Jonathan Pierres Vivantes 45	Subvention de fonctionnement	500	500
Secours Populaire Français	Subvention de fonctionnement	6 500	6 700
SANTE HANDICAP			
Etienne de Fay	Patrimoine des histoires destinées au public sourd (visites et conférence de Jeanne d'Arc, excursion aux U.S.A.).	950	1 000
Mouvement Vie Libre	Actions de prévention et aide auprès des personnes victimes de l'alcoolisme.	1 425	1 425
Comité Féminin du Loiret	Actions de sensibilisation aux dépistages de cancers.	500	300
Enfants et Santé Cœur de France	Organisation d'une conférence débat par le Docteur Jean Michon, Chef du Département d'Oncologie Pédiatrique à l'Institut Curie.	1 000	1 000
Aides	Actions de prévention et réduction des risques auprès des populations plus vulnérables aux virus du sida et des hépatites.	0	1 500
Union Française de Santé Bucco Dentaire du Loiret	Sensibilisation et prévention à l'hygiène bucco-dentaire.	0	800
Passerelle Santé	Soins médicaux	1 700	2 000
Sous total Social Santé Handicap : 29 135 euros			

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2011	2012
JEUNESSE			
Action	Mise en place d'ateliers de soutiens créatifs audiovisuels pour la jeunesse et identification de l'association comme ressource pour les projets vidéos et numériques locaux.	7 600	7 600
Saint Vincent Sport et Culture	Organisation d'activités sportives et socioculturelles pour les jeunes et les familles.	-	1 300
Diwan centre	Organisation de 2 projections de cinéma de plein air dans les quartiers de l'Argonne et de La Source en faveur de la jeunesse dans le cadre du 2ème Festival du « Printemps et Cinémas du Maghreb »	-	3 000
Démocrates D Studio	Mise en place de 2 ateliers d'écriture slam/rap/chant/lecture pour 50 jeunes, animés par Black Jack, artiste orléanais	-	1 600
La laurentia orléanaise	Formation des jeunes via la culture et le sport et activités d'aide aux familles pour l'éducation des enfants	950	950
Sous total Jeunesse : 14 450 euros			

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2011	2012
CADRE DE VIE			
Comité des fêtes Barrière Saint-Marc	Participation aux frais de fonctionnement 2012	2 375	2 375
Sous total Cadre de vie : 2 375 euros			

TOTAL GENERAL		46 095	77 977
----------------------	--	---------------	---------------

**Adopté par 53 voix.
Il y a 2 non participations.**

PROXIMITE ET ESPACE PUBLIC

Mme DE QUATREBARBES n° 50 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Animations pédagogiques. Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Sologne Nature Environnement.

Un partenariat est proposé avec l'association Sologne Nature Environnement qui sensibilise son public à la nature et à l'environnement. L'association dispose d'animateurs pour des ateliers pédagogiques destinés notamment aux enfants et aux groupes scolaires.

Des animations sont proposées dans le Parc Floral, conduites par l'association qui met à disposition des animateurs qualifiés pour encadrer des groupes de 15 à 30 enfants.

Les participants s'acquittent du droit d'entrée au Parc Floral majoré de 2,90 € qui seront reversés à l'association en contrepartie de la mise à disposition d'animateurs pendant une heure.

Une convention est proposée pour la saison 2012, du 31 mars au 31 octobre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association Sologne Nature Environnement, pour la mise en place d'animations pédagogiques au Parc Floral du 31 mars au 31 octobre 2012 ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tout autre document relatif à la mise en oeuvre de ce dispositif.

Adopté par 52 voix.

Il y a 3 abstentions.

Mme DE QUATREBARBES n° 51 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Animations pédagogiques. Approbation d'une convention de partenariat avec l'association « J'ai descendu dans mon jardin ».

Un partenariat est proposé avec l'association « J'ai descendu dans mon jardin » qui organise et anime des ateliers pédagogiques destinés aux groupes scolaires et aux centres de loisirs en mettant à disposition des animateurs qualifiés. Une convention fixant les obligations de chacun a été préparée en ce sens, pour l'année 2012 du 31 mars au 7 novembre.

Les participants s'acquittent du droit d'entrée au Parc Floral majoré de 2,90 € qui sont reversés à l'association en contrepartie de la mise à disposition d'animateurs pendant une heure.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association « J'ai descendu dans mon jardin », pour la mise en place d'animations pédagogiques au parc floral du 31 mars au 7 novembre 2012 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tout autre document relatif à la mise en oeuvre de ce dispositif.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

Mme DE QUATREBARBES n° 52 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Entretien des espaces verts 2012-2013. Approbation d'un marché après appel d'offres.

La Ville a lancé une procédure d'appel d'offres afin d'assurer l'entretien des espaces verts du Parc Floral.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché après appel d'offres relatif à l'entretien des espaces verts du Parc Floral à passer avec l'ESAT SERVI PEP 45 pour un montant de 50 195,28 € T.T.C. par an ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit marché au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 53 - Travaux d'amélioration de voirie. Approbation d'un marché après appel d'offres.

La Ville a lancé un appel d'offres ouvert afin d'assurer le programme de travaux d'amélioration de voirie.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché à bons de commande multi-attributaires relatifs aux travaux d'amélioration de voirie, à passer avec :

- le groupement T.P.V.L./Enroplus/S.V.L. pour un montant minimum de 1 435 200 € T.T.C. et un montant maximum de 4 305 600 € T.T.C. ;

- l'entreprise Colas pour un montant minimum de 717 600 € T.T.C. et un montant maximum de 2 152 800 € T.T.C. ;

- l'entreprise Eurovia pour un montant minimum de 239 200 € T.T.C. et un montant maximum de 717 600 € T.T.C. ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit marché au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 54 - Plan lumière de la Ville. Prestations d'assistance et de conseils artistiques et techniques. Approbation d'un marché après appel d'offres.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée afin d'assurer les prestations d'assistance et de conseils artistiques et techniques dans le cadre du plan lumière de la Ville.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché d'une durée d'un an reconductible trois fois, relatif aux prestations d'assistance et de conseils artistiques et techniques à passer avec l'entreprise « Les éclaireurs » pour un montant minimum de 20 000 € T.T.C. et un montant maximum de 200 000 € T.T.C. par période ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ledit marché au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

M. MARTIN

n° 55 - **O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 213 logements situés résidence des Genêts. Garantie d'un emprunt de 742 458 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 742 458 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 213 logements situés résidence les Genêts à Orléans La Source.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 56 - **O.P.H. Les résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 70 logements situés rue du petit pont. Garantie d'un emprunt de 142 242 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 142 242 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 70 logements situés rue du petit pont.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 57 - **S.A. d'H.L.M. France Loire. Acquisition-amélioration de 6 logements pour la création d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale situé 39 rue du Colonel O'Neil. Garantie d'un emprunt de 69 320 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la S.A. d'H.L.M. France Loire la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 69 320 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements pour la création d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale situés 39 rue du colonel O'Neil à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 58 - **S.A. d'H.L.M. Antin résidences. Acquisition-amélioration de 72 logements situés 3 bis rue des trois croissants. Garantie d'un emprunt de 1 944 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la S.A. d'H.L.M. Antin résidences la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 944 000 € à contracter auprès de la C.I.L. Val de Loire et destiné à financer l'acquisition-amélioration de 72 logements situés 3 bis rue des trois croissants à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 59 - **S.A. d'H.L.M. Antin résidences. Acquisition-amélioration de 72 logements situés 3 bis rue des trois croissants. Garantie d'un emprunt de 494 366 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la S.A. H.L.M. Antin résidences la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 494 366 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer l'acquisition-amélioration de 72 logements situés 3 bis rue des trois croissants à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

MOYENS GENERAUX

M. le Maire

n° 60 - **Archives municipales. Réutilisation des informations publiques. Règlement, licences-types et tarifs. Approbation.**

Toute personne a le droit de réutiliser les informations publiques figurant dans les documents produits ou reçus par les administrations et ce, à d'autres fins que celles pour les besoins desquels ces documents ont été produits ou reçus.

Cependant, la loi établit expressément un régime dérogatoire pour les services « culturels », et notamment les services d'archives municipales. Il appartient au Conseil Municipal d'en fixer les conditions et limites.

Un projet de règlement relatif à la réutilisation des informations publiques conservées par le service des archives municipales a donc été préparé. Selon la finalité, il est proposé que la réutilisation envisagée puisse donner lieu à la souscription :

- d'une licence gratuite : en cas de demande de réutilisation d'information à but non lucratif ou non commercial. Dans ce cas, le demandeur signe un contrat de licence gratuite ou, a minima, s'engage à respecter le règlement lors de son inscription en salle de lecture ou de l'accès dématérialisé aux données sur le site Internet des archives municipales ;

- d'une licence payante : en cas de demande de réutilisation d'informations dans un but lucratif ou commercial. Dans ce cas, l'utilisation donne lieu à la signature d'un contrat de licence et au paiement de redevances déterminées en fonction du volume de données réutilisées et du support d'exploitation utilisé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le règlement, les licences-types et les tarifs relatifs à la réutilisation des données publiques annexés à la délibération qui seront applicables à compter du 1^{er} février 2012 ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer les contrats de licences pris dans ce cadre et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

n° 61 - **Archives municipales. Restauration et numérisation de documents d'archives. Demande de subvention.**

Les archives municipales conservent et communiquent des documents d'archives intéressant l'histoire d'Orléans et de ses habitants.

Certains documents présentent des dégradations et la Ville a recours chaque année à des prestations de restauration et de numérisation. En 2012, le programme va notamment porter sur la restauration et la numérisation de plans de bâtiments et de registres d'actes d'engagement militaire de la fin du 19^{ème} siècle.

La restauration et la numérisation de ces documents faisant partie des initiatives que la Direction Régionale des Affaires Culturelles est susceptible de subventionner, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux le plus favorable pour la restauration et la numérisation des archives visées ci-dessus ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer au nom de la Ville tout document relatif à cette demande ou convention formalisant l'aide obtenue.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 62 - **Travaux de maintenance des bâtiments. Lot 6 – serrurerie. Approbation d'un avenant de transfert.**

Un marché de serrurerie a été passé avec la Société Huguet Creiche Métallerie pour la maintenance de bâtiments municipaux.

Le Tribunal de Commerce d'Orléans a prononcé la liquidation judiciaire de cette société et a confirmé la proposition de rachat d'Huguet Creiche Métallerie par la S.A.R.L. Métallerie Huguet Creiche avec prise d'effet au 13 octobre 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant de transfert du marché 09-064 relatif aux travaux de maintenance des bâtiments – lot 6 : serrurerie, à passer avec la S.A.R.L. Métallerie Huguet Creiche, nouveau titulaire du marché ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 63 - **Maintenance et fourniture d'équipements téléphoniques et de réseau. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S.**

La Ville et le Centre Communal d'Action Sociale envisagent de constituer un groupement de commandes pour la maintenance, la fourniture d'équipements téléphoniques, et l'acquisition d'équipements réseau.

La convention de groupement de commandes proposée prévoit que la Ville assurera sa coordination à titre gratuit. Les marchés seront signés et notifiés par la Ville pour le compte du groupement, et chaque entité assurera l'exécution technique et financière des marchés selon ses propres besoins.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec le C.C.A.S. fixant les modalités du groupement de commandes relatif à la maintenance, la fourniture d'équipements téléphoniques, et l'acquisition d'équipements réseau ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme SAUVEGRAIN

n° 64 - **Performance des achats. Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S.**

La Ville et le C.C.A.S. ont passé un marché avec le cabinet Accenture qui les assiste dans l'optimisation de leurs achats communs.

Plusieurs familles d'achats ont été identifiées et des marchés ont été conjointement définis par les services de la Ville et du C.C.A.S.

La convention de groupement de commandes proposée pour passer les marchés afférents à ces familles d'achats prévoit que la Ville assurera la coordination du groupement de commandes, à titre gratuit. Le marché sera signé et notifié par la Ville pour le compte du groupement, chaque entité assurant l'exécution technique et financière du marché selon ses propres besoins.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec le C.C.A.S. fixant les modalités du groupement de commandes relatif à la performance des achats ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer ladite convention au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. MONTILLOT

n° 65 - **Déploiement du procès-verbal électronique. Approbation de deux conventions à passer avec l'A.N.T.A.I.**

La Ville va se doter en 2012 du procès-verbal électronique qui permettra la dématérialisation de la procédure de constatation des infractions contraventionnelles et l'automatisation du traitement des messages d'infraction en vue du recouvrement du produit des amendes forfaitaires.

Pour permettre ce déploiement, la Ville doit conclure, préalablement à l'acquisition de matériel, deux conventions avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I), établissement public chargé par l'Etat de mettre en œuvre le dispositif :

- un engagement de confidentialité garantissant la divulgation des documents et « notes techniques » fournis par l'A.N.T.A.I. aux seules personnes morales et physiques directement impliquées dans la réalisation du projet ;

- une convention définissant les conditions de mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la Ville d'Orléans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les deux conventions à passer avec l'A.N.T.A.I. dans le cadre du déploiement du procès-verbal électronique ;

2°) d'autoriser M. le Maire ou son délégué à signer les conventions au nom de la Ville.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 3 abstentions.***

Orléans, le 30 janvier 2012

Le Maire,
Serge GROUARD